

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 juin 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CONSEIL DES ARTS

LES DÉPUTÉS SOUS LE COUP DE POURSUITES POUR AVOIR DÉNONCÉ LE RÉGIME DE SUBVENTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Six députés, soit les députés de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), de Battle River (M. Malone), de Vancouver-Sud (M. Fraser), de Comox-Alberni (M. Anderson), de Hastings (M. Ellis) et de Grey-Simcoe (M. Mitges) sont poursuivis en justice pour avoir fait certaines remarques dans l'exercice de leurs fonctions en tentant de rendre le gouvernement comptable et responsable des subventions dégoûtantes et scandaleuses versées par le Conseil des Arts, et de l'insuffisance de la documentation financière que diffuse le Conseil. Étant donné que le gouvernement décidait en avril dernier de payer l'amende pour diffamation imposée au député de Dollard (M. Goyer) et bien que je ne demande pas—ni ai-je l'intention de le demander—une aide financière du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Battle River:

Que le gouvernement énonce sa politique concernant le paiement d'amendes imposées aux députés condamnés pour diffamation verbale, libelle et ainsi de suite dans l'exercice de leurs fonctions.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

LE PROGRAMME VISANT À PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente. Comme vendredi

dernier, lorsqu'il a rencontré les représentants de la Fédération canadienne de la faune, le ministre de l'Environnement (M. LeBlanc) a refusé de fournir la moindre partie des \$250,000 requis pour le programme fédéral-provincial de protection des espèces en danger d'extinction et comme la Fédération est prête à fournir, à l'instar des gouvernements provinciaux, une partie de cette somme, je propose, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour résoudre ce conflit, puisqu'il est à craindre qu'ils soient eux aussi en danger d'extinction.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, selon un rapport rendu public aujourd'hui par Statistique Canada, les maîtresses de maison du pays, par leur travail, devraient gagner annuellement à peu près 80 milliards de dollars et comptent pour environ 40 p. 100 du produit national brut. Il me semble qu'il est temps que nous agissions à cet égard, mais il est à craindre que le ministre des Finances (M. Chrétien) ait une crise cardiaque si je lui suggérais de payer la note. Nous pourrions cependant commencer par réaliser l'égalité des pensions pour les femmes. Je propose donc, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre demande au gouvernement de reconnaître l'apport des maîtresses de maison du pays à notre économie et, comme gage minimum de cette reconnaissance, d'accorder des pensions égales, notamment l'équivalent du Régime de pensions du Canada, aux femmes qui travaillent à la maison, des droits égaux à la pension à toutes les femmes âgées de 60 à 65 ans, quel que soit leur état civil, d'accroître les pensions versées aux veuves en vertu de divers régimes publics au moins jusqu'à 75 p. 100, et de garantir le versement de la pension aux veuves, quels que soient les changements de leur état civil par la suite.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée pour être débattue à la Chambre, selon l'article 43 du Règlement, qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.